

Depuis 2017, HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique\*. Les entraves aux observations étant nombreuses, ces chiffres sont à prendre comme un extrême minima.

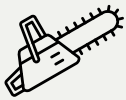
## Chiffres concernant les expulsions des lieux de vie informels :



Au moins **6 expulsions** de **5 lieux de vie informels**



Au moins **116 personnes ont été expulsées** de leurs lieux de vie



**Destruction des échoppes**, lieux de sociabilisation des personnes exilées qui permettent de "faire cité"\*\*\*



Au moins **62 tentes** saisies



Au moins **80 mineur.e.s non accompagné.e.s** rencontré.e.s, dont **51 nouveaux.elles** arrivant.e.s\*\*

## Les faits d'intimidation et/ou violences systémiques subies par les personnes exilées enregistrées par HRO :

- Le **17 mai**, 6 agents de police encerclent une personne exilée, un agent procède à une palpation puis la personne est arrêté, tout cela sans traducteur.
- Le **17 mai**, 4 agents de police ont secoué une tente pour réveiller et faire sortir deux personnes exilées. L'un des agents avait une gazeuse à la main.
- Le **17 mai**, l'équipe de nettoyage mandatée par l'État a saisi et détruit les affaires des personnes exilées à l'aide de tractopelles.
- Le **28 mai**, la Police Aux Frontières a procédé à au moins 5 arrestations sans traducteur. Plusieurs autres personnes exilées ont été aperçues dans un véhicule de la Police Aux Frontières.



\* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

\*\* Nombre de MNA auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par l'association La Croix Rouge (non mandatée par le département) au mois de mai alors qu'i.elles étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller-vers ne sont pas menées quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée par le département et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.

\*\*\* Agier, M., Bouagga, Y., Galisson, M., Hanappe, C., Pette, M., & Wannesson, P. (2018). La jungle de Calais.





## Les faits d'intimidations et/ou d'entraves subies et enregistrées par HRO :

- Le **2 mai**, un agent de la Police Nationale menace les membres de l'équipe HRO lors d'un contrôle d'identité : **“si vous n'avez pas de pièce d'identité, c'est 4 heures au poste. Et la voiture, elle est à vous ? En 30 secondes j'y vais et c'est 135 euros d'amende”**.
- Le **2 mai**, un policier filme les membres de l'équipe HRO avec un téléphone portable. HRO lui indique qu'il n'a pas le droit et demande si c'est un téléphone personnel, il répond que non, c'est un téléphone professionnel, mais il n'y a pas de QR code dessus indiquant que c'en est bien un.
- Le **17 mai**, la police escorte de manière agressive les membres de l'équipe jusqu'à un périmètre défini arbitrairement, en poussant un membre HRO par l'épaule.
- Les **2, 17 et 28 mai**, les membres de l'équipe HRO ont à chaque fois subi un contrôle d'identité. Les policiers refusent de montrer la réquisition du procureur. Le 17 mai, l'un d'eux affirme même qu'il contrôle **“parce que j'ai envie, parce que j'ai décidé”** avant de prendre en photo les cartes d'identité.
- Le **28 mai**, les membres de l'équipe HRO souhaitent connaître la base légale de l'opération et demandent à parler à l'huissier, le policier au périmètre répond : **“ non, vous n'avez pas le droit. Parce que c'est à nous de décider qui a le droit de faire quoi que ce soit”**.

